

## ACTIF.

Espèces.....	\$ 11,520,832	\$ 11,376,510
Billets fédéraux....	21,556,441	21,322,577
Dépôts en garantie de circulation.....	2,568,918	2,568,918
Billets et chèques sur autres banques....	15,762,871	13,928,716
Prêts à d'autres banques en Canada, garantis.....	641,118	803,848
Dépôts et balances dans d'autr. banq. en Canada.....	4,462,107	4,767,435
Balances dues par agences et autres banques en Ang...	7,387,327	7,530,952
Balances dues par agences et autres banq. à l'étranger.	14,023,814	14,010,462
Obligations des gouvernements.....	10,829,562	10,426,428
Obligations des municipalités.....	14,320,074	14,304,026
Obligations, actions et autr. val. mobilières.....	30,842,840	33,061,712
Prêts à dem. remboursables en Can.	39,324,335	37,552,474
Prêts à dem. remboursables ailleurs	43,883,948	50,963,477
Prêts courants en Canada.....	289,469,839	288,820,260
Prêts courants ailleurs.....	28,842,893	28,534,885
Prêts au gouvernement fédéral.....		
Prêts aux gouvernements provinciaux	2,881,028	3,223,091
Créanc. en souffrance	1,979,992	1,999,591
Immeubles.....	885,871	877,365
Hypothèques.....	727,954	714,475
Immeubles occupés par les banques...	6,701,421	6,727,384
Autre actif.....	10,696,776	12,849,548
	\$559,310,149	\$566,367,315

## IL FAUT UNE TÊTE

Il est un proverbe anglais qui veut que "too many cooks spoil the broth" ce qu'en bon français nous pourrions traduire par "trop de cuisiniers gâtent la sauce."

Dans une entreprise quelle qu'elle soit, si chacun commande de son côté, tout s'en va à la dérive.

Un de nos confrères cite le fait suivant : Nous avons présent à l'esprit le fait qu'un vaste établissement, de ce pays même, était dirigé par deux contremaîtres : l'un avait charge d'un département, l'autre d'un autre département et tous deux devaient avoir des rapports continuels. Le propriétaire de l'établissement avait une peine infinie à faire marcher les deux départements en harmonie. C'était un homme d'un grand sens pratique et, cependant, ses contremaîtres parvenaient à l'abuser quant aux résultats de l'entreprise. L'un blâmait l'autre pour sa manière de procéder dans la fabrication, tant et si bien que le patron, continuellement obligé d'apaiser les intérêts contraires, était tellement distrait de ses propres affaires qu'elles en fu-

rent affectées assez sérieusement. Il prit le sage parti de n'avoir plus qu'une seule et même direction pour les deux départements ; il donna à son gérant carte blanche, se tint à l'écart et attendit les résultats.

Il y eut d'abord quelques frictions et il semblait que le gérant allait avoir du fil à retordre, mais il poursuivit tranquillement son chemin faisant aussi peu de changement que possible au début. Bientôt toute opposition dut cesser et toute l'entreprise s'est pliée au nouveau régime avec résignation. Comme résultat l'entreprise marche à souhait et son propriétaire a désormais la facilité de chercher les moyens propres à élargir le cadre de ses affaires et à veiller aux intérêts qu'il peut avoir en dehors de son entreprise principale.

La division du commandement dans une entreprise conduit fatalement, dit-il, à la ruine de cette entreprise ou nuit tout au moins à ses progrès. Il faut une tête, une tête unique et ne point la contrecarrer.

## L'ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS

La Convention des membres de l'Association des Manufacturiers du Canada qui a eu lieu à Montréal, au commencement du mois dernier, convention vraiment remarquable à tons égards, a eu pour résultat immédiat d'attirer tout particulièrement l'attention de l'Association sur la nécessité pour elle d'avoir un local dans la métropole commerciale du Canada.

A partir des premiers jours de l'année qui va commencer, les membres de cette Association pourront trouver au quatrième étage du Temple Building des appartements prêts à les recevoir. M. E. H. Cooper, B. A. qui était le rédacteur des publications de la MacLean Publishing Co. vient de se démettre de ses fonctions pour consacrer son temps, son travail et ses efforts au profit de l'Association, prendra en mains la succursale de Montréal.

Le nouveau local sera convenablement aménagé pour en faire un lieu de réunions pour les membres de la succursale de Montréal dont l'Hon. J. D. Rolland est le Président. On n'épargnera rien pour donner à la branche montréalaise de l'Association plus de force, plus de prestige encore et il est probable qu'un des moyens d'y parvenir sera de réunir les membres dans un dîner mensuel où des membres influents seront appelés à prendre la parole.

## LES TIMBRES DE COMMERCE

A propos du projet de loi relatif à l'interdiction des Compagnies de Timbres de Commerce qui sera présenté à la prochaine législature d'Ontario, nous disions que pareille loi n'était pas nécessaire dans la Province de Québec où le bon sens des marchands avait déjà fait bonne justice de ces compagnies qui ne donnent rien en échange des sommes qu'elles réclament au commerce.

Un de nos confrères américains, le *Grocery World* de Philadelphie est également d'avis que la protection ne peut venir d'une loi mais du sens commun. Voici comment et à propos de quoi, il le dit :

Aucun des projets qu'ait jamais engendré le cerveau humain n'a laissé une traînée aussi gluante que le projet des timbres de commerce qui s'étend jusque dans les endroits les plus reculés du monde. Du fond de l'Australie vient maintenant, par la voie de "l'Australasian Grocer" la nouvelle qu'un projet de loi a été présenté devant les Parlements de Victoria et de l'Australie de l'Ouest, ayant pour titre : "Un bill pour interdire l'usage des timbres de commerce."

L'opinion personnelle du *Grocery World* est que toute loi semblable est inconstitutionnelle, car bien qu'il fasse tort au marchand, le timbre de commerce n'a rien d'illégal en soi et on ne peut demander à la loi une protection qui ne peut venir que du sens commun.

## UNE EXPOSITION INTERNATIONALE AU JAPON

Jusqu'à présent le Japon n'a eu que des expositions nationales, mais l'Empire du Mikado n'aura bientôt plus rien à envier aux nations ouvertes depuis plus longtemps que lui à la civilisation moderne ; en 1903 une exposition internationale s'ouvrira à Osaka, à laquelle sont conviées les nations d'Europe et d'Amérique.

Un envoyé spécial, M. N. Kanzaki, est parti du Japon pour demander aux gouvernements européens leur participation à une exposition internationale industrielle qui aura lieu en 1903 à Osaka, comme nous le disons plus haut. M. Kanzaki était de passage lundi à Montréal, il s'en retournait au Japon, via Vancouver, sa mission terminée. L'Exposition de 1903 ne sera pas exclusivement nationale comme celle qui a lieu tous les cinq ans à Osaka ; elle se composera principalement, il